



Mémoire de CARP au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

CARP accueille avec enthousiasme cette occasion d'informer le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de ses opinions pour ce qui est de faire progresser l'intégration et la qualité de vie des aînés canadiens.

À propos de CARP

CARP est une association nationale non partisane sans but lucratif regroupant 300 000 membres à l'échelle du Canada. La plupart de ses membres sont à la retraite et jouissent d'un degré d'instruction et d'un revenu supérieurs à la moyenne. Tous sont préoccupés par la qualité de vie des Canadiens vieillissants. Pour de plus amples renseignements à propos de CARP, voir le www.CARP.ca/about.

Position de CARP

CARP croit que les Canadiens âgés méritent de vivre dans la dignité et le respect, quel que soit leur revenu, le soutien familial dont ils bénéficient et les difficultés qu'ils rencontrent en matière de santé. Investir dans les Canadiens âgés peut améliorer leur qualité de vie et éliminer des problèmes autrement susceptibles de survenir. Nous vous invitons à prendre connaissance de nos réponses aux trois questions posées par le Comité ci-après.

Question n° 1 Comment le gouvernement peut-il améliorer l'accès des aînés au logement, notamment la possibilité de vieillir chez soi et le logement abordable et accessible?

- A. Reconnaître que le logement constitue, pour les aînés, un enjeu crucial. À l'occasion de notre sondage de mai 2017, auquel ont répondu 4 638 membres, 83,3 % des membres de CARP ont jugé le logement très important, voire extrêmement important.
- B. S'assurer que les logements sociaux destinés aux aînés sont occupés par des aînés. Bien que des pourcentages déterminés des projets de logement social soient souvent conçus pour accueillir des aînés, on nous rapporte de façon anecdotique que ces pourcentages ne sont pas respectés, et que des aînés sont déplacés en faveur de familles.
- C. Encourager le financement d'arrangements novateurs en matière de logement, comme le cohabitat ou les espaces communs, et l'élimination des obstacles à ce genre d'arrangement.

La section régionale de Barrie de CARP a finalement obtenu l'approbation de financement et de zonage d'un cohabitat (4 personnes); il aura fallu cinq ans au groupe pour parvenir à faire l'achat d'une résidence (certaines banques se refusant à offrir un financement; d'autres exigeant 20 %) et s'assurer d'avoir le bon zonage. La réussite du groupe est au moins en partie attribuable à un investisseur providentiel qui a fini par lui offrir son soutien.



Les aînés qui cherchent des solutions de substitution originales à la maison de retraite ne devraient pas se trouver confrontés à des obstacles insurmontables (que ce soit en termes de coûts ou de lourdeurs administratives).

- D. Encourager les autres ordres de gouvernement à établir des codes de construction pour l'accessibilité et le design universel – douches à l'italienne, résidences accessibles aux ambulateurs/scooters et grands placards construits l'un au-dessus de l'autre, de façon à permettre l'aménagement d'ascenseurs. Si les aînés peuvent vieillir sur place, ils ne sont pas déplacés.
- E. Reconnaître les difficultés propres aux aînés vulnérables dans les logements d'urgence (refuges pour sans-abri). Par exemple, ils sont plus susceptibles d'être blessés ou volés.

En 2017, à Vancouver, 21 % des personnes accédant aux refuges pour sans-abri et de celles qui dormaient dans la rue étaient des aînés âgés de 55 ans et plus. Sur la Sunshine Coast, 60 % des usagers du refuge pour sans-abri de Sechelt avaient plus de 55 ans. La solution optimale consiste à s'assurer que les aînés sont logés de façon sécuritaire.

Créer des logements abordables spécialement destinés aux aînés, et même des refuges d'urgence dans des endroits où l'on retrouve des volumes élevés de clients vieillissants.

- F. Encourager les régions métropolitaines de Vancouver et de Toronto à percevoir des taxes foncières progressives qui puissent être contrebalancées par l'impôt acquitté sur le revenu, et dont les aînés seraient exemptés. Par exemple, accroître le taux par mille pour les maisons qui valent plus de 1, 2 et 3 millions de dollars. Cette surtaxe se trouverait réduite par le revenu gagné, de sorte qu'il en coûte davantage aux propriétaires étrangers qui ne payent pas d'impôts au Canada, sans toutefois que ceux qui en payent soient pénalisés.

Cela devrait avoir pour effet une diminution des prix du logement dans ces secteurs métropolitains et l'inversement de la situation récemment révélée en Colombie-Britannique, où les revenus des résidents de Vancouver sont inférieurs à ceux des banlieues, en dépit de la valeur considérablement plus élevée des propriétés à Vancouver.

Une exemption devrait être créée pour les retraités qui ont payé des années d'impôts sur leur revenu gagné et vivent maintenant de leurs actifs, touchant un revenu réduit. Pour plus de renseignements concernant cette recommandation, voir les travaux de Josh Gordon sur [la crise du logement abordable à Vancouver](#).

Question n° 2 Comment le gouvernement peut-il améliorer la sécurité du revenu des aînés vulnérables?

- A. Le plus grand défi au chapitre de la sécurité du revenu des aînés est le logement abordable. De récentes augmentations du coût du logement révèlent des facteurs



contributifs au-delà des facteurs élémentaires tels que la croissance de la population, des revenus locaux et des taux intérêts, indiquant que d'autres influences susciteraient une hausse des prix – des influences auxquelles il faut remédier.

- B. Les aînés sont directement et indirectement touchés par l'actuelle crise du logement/les prix élevés. Directement, ils pourraient avoir du mal à trouver un logement abordable. Indirectement, les aînés pourraient aussi utiliser leurs économies ou s'endetter pour aider un enfant adulte ou un petit-enfant à faire l'achat d'une maison.
- C. Reconnaître que le visage de la pauvreté chez les aînés est, de façon écrasante, féminin. Le revenu médian en 2013 pour les femmes âgées s'élevait à 21 900 \$, comparativement à 32 300 \$ chez les hommes âgés. Nos recommandations pour régler ce problème sont les suivantes :
 - a. Appuyer les soignants dans le besoin sur le plan financier. Le Régime de pensions du Canada (RPC) comporte des dispositions pour l'éducation des enfants. Envisager la prestation d'un soutien similaire aux soignants, mais faire en sorte que le financement provienne des recettes générales plutôt que des cotisations au RPC. Les aidants naturels dispensent un inestimable service aux aînés, leur permettant d'économiser. Leur contribution devrait être reconnue, afin qu'ils continuent d'offrir ce service – et épargnent au gouvernement d'énormes dépenses en soins de santé.
 - b. Offrir un soutien aux soignants, comme des soins de relève et soins de jour, afin qu'ils puissent continuer de travailler tout en dispensant d'importants soins à des aînés dans le besoin.
 - c. Introduire des crédits d'impôt non remboursables pour les soignants. À l'heure actuelle, les crédits ne profitent qu'aux personnes qui payent des impôts. Celles qui ont le plus besoin de soutien, les soignants qui ont quitté leur emploi pour dispenser des soins à temps plein, ou ceux qui ne touchent que des revenus limités, devraient être les premiers à bénéficier du soutien du gouvernement. Avec les crédits remboursables, comme ils ne payent pas d'impôts, ils ne tirent aucun avantage du programme.
- D. Accroître considérablement la participation aux actuels programmes de soutien du revenu des façons suivantes :
 - a. La rendre automatique – afin que les gens n'aient pas à produire de formulaires qui ne sont même pas fournis par défaut au registre des formulaires.
 - b. Instituer un système (comme au Royaume-Uni) où les gens n'ont pas à produire leur propre déclaration de revenus. Au minimum, faire en sorte que cela s'applique aux personnes touchant un faible revenu et aux pensionnés.



- c. Travailler avec des organismes locaux, de sorte que des personnes ayant gagné la confiance des aînés vulnérables les aident dans leurs demandes de soutien du revenu.
 - d. Reconnaître que de nombreux aînés n'utilisent pas Internet. Une enquête sociale générale de 2013 a révélé qu'environ 54 % seulement des personnes âgées de sexe féminin et 59 % des personnes âgées de sexe masculin avaient utilisé Internet dans les 12 derniers mois. L'utilisation d'Internet est inférieure chez les aînés à plus faible revenu. Ne pas exiger de ces gens qu'ils présentent des demandes de soutien par l'intermédiaire d'un médium leur posant des difficultés, auquel ils risquent de ne pas avoir accès.
- E. Ajuster les programmes de soutien du revenu pour mieux soutenir les aînés à faible revenu et motiver les Canadiens plus âgés à continuer de travailler des façons suivantes :
- a. Réformer les politiques de retrait des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) de sorte que les gens soient moins susceptibles d'épuiser leurs fonds avant la fin de leurs jours.
 - b. Introduire une amnistie sur les retraits des FERR – le transfert au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) – pour les aînés à faible revenu ne possédant que peu d'actifs. En raison de connaissances déficientes sur le plan financier, ces derniers sont souvent encouragés à investir dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), même si cela ne leur procure que peu d'économies en termes d'impôts. Lorsqu'ils retirent ces fonds, plus tard, ils sont victimes d'importantes récupérations sur leur Supplément de revenu garanti (SRG). Une amnistie protégerait l'épargne de ces personnes – les plus vulnérables.
 - c. Permettre à ceux qui ont déjà maximisé leur cotisation au RPC à l'âge de 65 ans de recevoir une pension plus élevée s'ils continuent de travailler (et ne touchent pas leur pension du RPC).
 - d. Dispenser une éducation et des renseignements sur les avantages de reporter la réception des prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse (SV).
 - e. Offrir des incitatifs pour amener les gens à reporter au-delà de 70 ans le moment de recevoir des prestations du RPC et de la SV.
 - f. Autoriser et fournir un cadre fiscal favorable pour rentes différées.
 - g. Introduire des augmentations supplémentaires du SRG pour les personnes âgées vivant seules, de façon à combler l'écart entre les paiements actuels et le seuil de la pauvreté.



Question n° 3 : Comment le gouvernement peut-il améliorer l'ensemble de la qualité de vie et du mieux-être des aînés, notamment sur le plan des programmes communautaires, de l'inclusion sociale et des déterminants sociaux de la santé?

- A. Lancer une campagne pour lutter contre l'âgisme, qui semble perçu comme plus acceptable socialement que le racisme ou le sexisme. Les stéréotypes négatifs par rapport au vieillissement influent sur la façon dont nous traitons les Canadiens plus âgés et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Nous devons combattre l'âgisme, tout comme nous combattons d'autres formes de discrimination, d'autant plus que certaines personnes âgées sont vulnérables et pourraient être incapables de se défendre.
- B. Reconnaître qu'il existe des différences importantes entre les jeunes vieux, les personnes d'âge plus avancé et les aînés fragiles. Créer des programmes différenciés pour ces différents stades du vieillissement.
- C. Reconnaître également que nos citoyens les plus vulnérables vieillissent beaucoup plus rapidement. Amanda Grenier, renommée gérontologue à l'Université McMaster, considère dans de tels cas les personnes de 50 ans et plus comme des aînés.
- D. Reconnaître le droit de la personne de prendre des risques. Les gens peuvent se débrouiller à la maison avec un certain degré de douleur et une mobilité réduite. Beaucoup préféreront avoir à composer avec ces difficultés plutôt que d'être placés. Trouver des moyens de rendre cela possible devrait être une priorité.
- E. Lors de la construction de nouvelles résidences, promouvoir un équilibre entre protection et accessibilité. Il pourrait être plus sûr de construire les résidences pour aînés sur des terrains non bâtis offrant un accès facile aux pompiers. Cependant, les aînés vieillissent mieux et demeurent autonomes plus longtemps s'ils vivent dans des quartiers où ils peuvent se rendre à pied au parc et à d'autres services.
- F. Promouvoir l'aide à la vie autonome et les soins de longue durée à domicile, suivant les mêmes principes que les soins de jour à domicile. Il nous faut un juste milieu entre les règles et l'abordabilité.
- G. Encourager l'investissement dans les soins à domicile avec aide à la vie autonome. Quarante pour cent des gens dans les établissements de soins de longue durée souhaiteraient être ailleurs. L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) estime par ailleurs qu'un tiers des gens vivant dans des établissements de soins pour bénéficiaires internes *n'auraient pas besoin d'y être*.
- H. Les hôpitaux ont tendance à envoyer inutilement les aînés en soins de longue durée. Les aînés hospitalisés sont bien plus susceptibles d'aboutir dans ce type de soins que ceux qui sont à la maison. L'établissement d'une aide à la vie autonome efficace à domicile pourrait contribuer à atténuer ce problème.



- I. Introduire des soins dentaires de base payés pour les aînés à plus faible revenu au Canada. Les frais dentaires sont très élevés et les personnes âgées, plus susceptibles d’avoir besoin de tels soins, mais beaucoup ne peuvent se les payer.
- J. Éliminer toutes les quotes-parts sur les produits pharmaceutiques pour les aînés au plus faible revenu, pour les mêmes raisons que celles précédemment exposées.
- K. Stabiliser le financement des services et programmes communautaires pour aînés (municipaux et sans but lucratif). Le manque de relations sociales représente un risque aussi important que le tabagisme. Les centres pour aînés peuvent jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de contribuer au bien-être des adultes vieillissants, mais ont du mal à trouver un financement stable pour leurs programmes. Un fournisseur a souligné : « Nous avons bénéficié d’un financement pendant deux ans, mais ne sommes plus, maintenant, considérés comme novateurs » [TRADUCTION].
- L. Accroître le nombre d’ailes pour personnes âgées dans les centres communautaires ou centres pour aînés.
- M. Investir dans des transports en commun de classe mondiale. La perte du permis de conduire ne devrait pas entraîner de perte de la qualité de vie. Les transports en commun sont essentiels à la participation sociale des aînés. Au Canada, 5 % des personnes âgées de sexe masculin et 14 % des personnes âgées de sexe féminin ont besoin d’aide sur le plan des transports, chiffres qui passent à 28 et 54 % chez le groupe le plus âgé (90 ans et plus). Chez les femmes âgées de 85 ans et plus, environ 25 % ont mentionné les transports en commun comme un obstacle à la participation à un plus grand nombre d’activités.

CARP se réjouit que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sollicite les opinions par rapport à ces enjeux critiques. Nous espérons que les observations formulées à cette occasion aideront à faire progresser l’inclusion et la qualité de vie pour les aînés du Canada. CARP répondrait avec plaisir à toute question par rapport au présent mémoire, en plus de fournir toute autre information susceptible d’être utile au Comité.

Wanda Morris
Vice-présidente, Défense des droits

Marissa Semkiw
Directrice, Politiques et relations gouvernementales